

## Réunion du 05 février 2018 à 20 heures 30

Convocation en date du 30 janvier 2018.

### Sont présents :

M. BILLEPINTE Thierry, M. BECARD Nicolas, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. HARDUYA Franck, M. LABORDE Patrick, Mme LACASSIN Dominique, M. PAGES Lilian.

Absent excusé: aucun

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 heures 45.

Le procès-verbal de la réunion du 08 janvier 2018 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

## COMMUNAUTÉ de COMMUNES

### ★ SIEBAG

Suite à la fusion avec Viella, un nouveau bureau est élu composé d'un président, M. Soubabère et de sept vice-présidents, Messieurs Buffalan, Gailloti, Réon, Imbert, Bastrot, Marin et Deluc.

La commune de Cannet demande l'adhésion au SIEBAG ; cette décision sera soumise au vote des Conseils Municipaux de la CCAA.

### ★ TRANSFERT de CHARGES

Le rapport d'évaluation des charges transférées doit être transmis aux communes membres avant l'approbation par les membres du Conseil Communautaire.

Aussi, Monsieur le Maire précise qu'il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 janvier 2018.
- La modification des attributions de compensation après transfert de charges

#### ① L'évaluation des charges transférées :

##### *Pour la compétence PLUI*

Le montant global porté sur la dépense est de 20 000 euros (hors frais de mise en place)

La commission a travaillé sur plusieurs hypothèses à savoir :

- un calcul fondé sur le seul critère de la population
- un chiffrage pour moitié sur la population et pour moitié sur le nombre total de logements

Le principe retenu par la CLECT est le suivant :

50 % le poids de la population et 50 % le nombre total de logements

La charge financière transférée pour la commune de Lelin-Lapujolle est de 704,45 €  
(cf le tableau de la CLECT)

## Pour la compétence GEMAPI

Le montant global transféré est de 34 890,71 €.

La commission a travaillé sur plusieurs hypothèses, à savoir :

- un scénario reprenant à 100 % les cotisations fixées par les syndicats aux communes (cf budget 2018)
- un calcul basé pour moitié sur les cotisations 2018 des syndicats et pour moitié sur la population
- un chiffrage fondé pour un tiers sur les participations 2018 des syndicats, un tiers sur la population et un tiers sur la superficie des bassins versants

Le principe retenu est :

un tiers sur les participations 2018 des syndicats, un tiers sur la population et un tiers sur la superficie des bassins versants.

La charge financière transférée pour la commune de Lelin-Lapujolle est de 1 497,36 € (cf le tableau de la CLECT).

### ② Le calcul des attributions de compensation

Le principe de la fixation libre des attributions de compensation a été retenue (et non les régimes de droit commun).

Ainsi, compte tenu du rapport de la commission des charges transférées, la nouvelle attribution de compensation négative pour la commune de Lelin-Lapujolle est de 65 778,96 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention décide à la majorité de voter contre :

- le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 janvier 2018.
- les montants des attributions de compensation définitives après transfert de charges telles que décrites dans le tableau joint.

### ★ VOIRIE

Les travaux de pelle mécanique ont été réalisés sur notre commune et ont duré sept journées.  
Les travaux du programme 2017 de voirie ont été effectués.

### ★ ENFANCE et JEUNESSE

Le retour des questionnaires sur le changement de rythme scolaire adressés aux parents d'élèves de toutes les écoles de la CCAA montre un taux de participation avoisinant les 50 %.

Il apparaît que majoritairement les parents seraient favorables à un retour à la semaine de quatre jours.

Cette décision sera étudiée en concertation avec les professeurs, les parents d'élèves et la CCAA pour être soumise à la DASEN.

Un questionnaire sera distribué aux personnes concernées par les différents services proposés par la CCAA (ALAE, ALSH, RAM et Jeunesse) afin de mieux cerner les besoins et les attentes de chacun.

## **PRÉVISIONS INVESTISSEMENTS 2018**

Les investissements prévus au budget 2017 et non réalisés sont reconduits :

Terrain de pétanque,  
Consolidation des cheminées des logements de l'école ou suppression  
Peinture des volets du bâtiment de l'école.

L'accessibilité de la salle des fêtes reste la priorité pour les investissements de 2018.

Diverses propositions ont jailli :

Dé moussage du clocher de Lapujolle,  
Un mini terrain de basket ou handball près du court de tennis,  
Un abri grillade à côté de la salle des fêtes,  
Le remplacement des persiennes de la salle des fêtes,  
Un ossuaire pour le cimetière de Lelin,  
L'achat de petit matériel pour la salle des fêtes,  
La participation à l'achat d'une chambre froide pour la société de chasse.

## **BORNES INCENDIE**

Le SDIS n'ayant plus en charge la vérification du bon fonctionnement des bornes d'incendie, celle-ci étant désormais du ressort de la commune, les membres présents du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de déléguer au SIEBAG les contrôles techniques des points d'eau d'incendie.

Le coût de cette intervention sera dû au SIEBAG et n'est pas encore fixé.

## **VENTE PARCELLE de BOIS**

La commune vient d'être informée par Maître François Audhuy de la vente à M. Mahagne Christian d'une parcelle de bois cadastrée section A numéro 29 au lieu-dit « A Micoulat » appartenant à M Gourgues Roger et que, conformément aux dispositions de l'article L 331-24 et suivants du code forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions définies.

Les membres présents du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas vouloir exercer leur droit de préférence.

La réunion s'achève à 23 heures 30.

M. **BECARD** Nicolas

M. **BILLEPINTE** Thierry

Mme **CAMICAS** Anne-Marie

M. **DUCOURNAU** Marc

M. **FAUQUÉ** Olivier

Mme **GAYRIN** Laure

M. **HARDUYA** Franck

M. **LABORDE** Patrick

Mme **LACASSIN** Dominique

M. **PAGES** Lilian

